



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 28 septembre 1997

Dominique Wisler, Lionel Marquis, Max Bergman

Résultat des votations	Oui	Non
Arrêté fédéral sur le financement de l'assurance chômage	910 361 49.2 %	931 457 50.8 %
Initiative pour une «Jeunesse sans drogue»	545 713 29.3 %	1 314 060 70.7 %
Ayants droit de vote	4 618 943	
Participation	40.6%	



**Université
de Genève**

Institut de recherche
Bureau de Berne, Hirschengraben 5
Case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Fax 031 311 08 19

Département de science politique
Faculté des sciences économiques et sociales
102, Boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4, Tél. 022 705 83 60

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre du Département de science politique de l'université de Genève.

Institut de recherche GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp
Secrétariat: Daniel Schrag

TED/Banque de données: Peter Kraut
Chef des travaux pratiques: Georges Ulrich

Université de Genève, Département de science politique

Responsable: Prof. Hanspeter Kriesi

Auteurs: Dominique Wisler
Lionel Marquis
Max Bergman

Composition et impression

Satzart SA, Berne
Imprimerie Heinz Arm, Berne

Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de fr. 75.- (étranger: fr. 85.-) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de fr. 25.- (étranger: fr. 30.-) auprès du secrétariat du GfS, Centre de recherche, case postale 6323, 3001 Berne, tél: 031 311 08 06, fax: 031 311 08 19.

Citations et copyright

Pour le présent numéro: Dominique Wisler, Lionel Marquis, Max Bergman: Analyse des votations fédérales du 28 septembre 1997, VOX N° 62, GfS et DSP, Zurich 1997. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Zurich 1977 ss.

21^e année, © by GfS et DSP
Tirage: 1350 exemplaires

Table des matières

1. Introduction	5
2. Importance des projets et compétence politique	5
3. L'arrêté fédéral sur le financement de l'assurance chômage	8
3.1 La situation de base	8
3.2 Le profil du vote	9
3.3 Les motivations du vote	15
3.4 Le soutien aux arguments	17
4. L'initiative «pour une Jeunesse sans drogue»	20
4.1 La situation de base	20
4.2 Le profil du vote	20
4.3 Les motivations du vote	25
4.4 Le soutien aux arguments	26
5. La participation	29
6. La méthodologie	33
Principaux résultats des votations fédérales du 28 septembre 1997	35

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour la Suisse et par canton en pour cent des votants

Canton	Participation en %	Financement de l'assurance chômage: % oui	Initiative «Jeunesse sans drogue»: % oui
CH	40.3	49.2	29.4
ZH	44.1	54.5	26.9
BE	36.8	50.1	30.6
LU	43.1	56.9	32.1
UR	30.7	51.3	30.7
SZ	31.1	57.6	33.1
OW	31.1	59.5	27.4
NW	40.0	58.6	29.1
GL	31.7	60.5	33.0
ZG	46.8	54.9	27.9
FR	39.6	39.2	32.0
SO	51.6	48.7	26.4
BS	48.8	47.7	18.4
BL	47.4	49.9	20.7
SH	64.4	54.5	29.8
AR	61.5	60.2	32.1
AI	34.2	74.6	34.3
SG	38.9	60.6	32.0
GR	30.2	58.3	26.8
AG	40.9	54.7	29.7
TG	40.0	57.1	33.6
TI	33.5	46.8	40.7
VD	37.0	35.7	33.7
VS	35.9	37.5	44.8
NE	37.3	24.6	27.7
GE	47.6	31.0	17.9
JU	38.9	19.6	25.5

Source: <http://www.admin.ch>

1. Introduction

Deux objets ont été soumis au vote du peuple suisse le 28 septembre 1997: l'arrêté fédéral sur le financement de l'assurance chômage et l'initiative pour une «Jeunesse sans drogue», tous deux rejetés. Dans le premier cas, on peut parler d'une demi-surprise si l'on sait que le référendum demandé par un petit groupe de défense des chômeurs n'avait même pas bénéficié du soutien des principaux syndicats dans un premier temps. Dans le second cas, la défaite de l'initiative antidrogues était attendue dans la mesure où la quasi totalité des partis et des associations s'étaient prononcé en faveur de la poursuite de la politique fédérale en matière de toxicomanie, c'est-à-dire contre l'initiative. Pourtant, la campagne a été animée dès le départ, faisant régulièrement les gros titres de la presse, notamment «grâce» à un certain directeur adjoint de l'Ofiamt et à ses propos insultants à l'égard des chômeurs. Malgré une participation très moyenne (40 pour cent), le scrutin avait valeur de test pour la politique sociale des autorités et a bénéficié d'une attention très soutenue de la part de l'élite politique, comme en témoigne la longueur de la campagne dans les médias et la forte participation lors du vote sur l'assurance chômage au Conseil National (85 pour cent) et au Conseil des Etats (89 pour cent) en décembre 1996.

2. Importance des projets et compétence politique

Les projets soumis au vote le 28 septembre 1997 ont été jugés relativement importants par les citoyens suisses. Sur une échelle d'importance *personnelle* allant de 0 à 10, l'arrêté sur le financement de l'assurance chômage obtient en moyenne un score de 6.3 et l'initiative antidrogues un score de 6.2, alors que sur une échelle équivalente d'importance des objets *pour le pays*, les scores sont respectivement de 7.6 et 7.5. L'importance de ce scrutin se situe donc au-dessus de la moyenne de ces dernières années¹. L'arrêté sur l'assurance chômage a donné cependant un peu plus de fil à retordre aux citoyens, puisque 47 pour cent des répondants ont estimé qu'il était plutôt difficile de se faire une opinion sur cet objet, contre 40 pour cent pour l'initiative antidrogues². En comparaison d'autres scrutins, cependant, les deux objets du 28 septembre n'ont pas présenté de difficulté particulière pour l'opinion publique³. Une raison en est précisément l'importance personnelle des deux objets, lesquels concernaient assez directement nos concitoyens. Notons enfin que l'arrêté sur l'assurance chômage obtient un score d'importance proche de celui qu'avait obtenu l'arrêté sur le même objet accepté en septembre 1993 (importance pour le pays: 8.0; importance personnelle: 6.6), preuve s'il en fallait de la permanence de l'enjeu de l'assurance chômage.

La perception de l'importance d'enjeux tels que ceux du 28 septembre est probablement dépendante des caractéristiques socio-politiques des citoyens. En particulier, l'importance per-

¹ Voir par exemple Sciarini et al. (1995), p. 4 (Sciarini, Pascal 1995. Analyse des votations fédérales du 12 mars.)

² Ces chiffres regroupent en réalité les réponses «plutôt difficile» (11 pour cent pour l'assurance chômage et 9 pour cent pour l'initiative antidrogues) et «indécis» (respectivement 36 pour cent et 31 pour cent).

³ Pour la période 1981-1991, Brunner (1993), p. 52-53 (Brunner, Matthias 1993. «La formation de l'opinion», in: *Citoyenneté et démocratie directe*, édité par Hanspeter Kriesi, Genève, Georg.) trouve qu'en moyenne 44 pour cent des répondants estiment plutôt difficile de se faire une opinion des objets soumis au vote.

Tableau 2.1: *Importance pour le pays, personnelle et difficulté de se faire un avis pour l'initiative «Jeunesse sans drogue» (drogue) et l'arrêté sur l'assurance chômage selon la nature de l'occupation (moyennes pour chaque groupe, pourcentages)*

	Actif		Retraité		En formation		Chômeur		Au foyer		Total	
	Drogue	Arrêté	Drogue	Arrêté	Drogue	Arrêté	Drogue	Arrêté	Drogue	Arrêté	Drogue	Arrêté
Importance pour le pays	7.6	7.6	7.6	7.8	7.5	7.5	7.5	8.2	7.4	7.4	7.5	7.6
Importance personnelle	6.4	6.4	5.8	6.1	5.9	5.6	6.5	8.2	5.8	5.8	6.2	6.3
Difficulté de se faire un avis	36%	44%	40%	42%	33%	60%	46%	39%	54%	57%	40%	47%
N	563– 569	555– 565	164– 166	163– 164	61– 63	60– 63	24– 26	26	140– 144	139– 142	954– 966	947– 960
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997												

sonnelle des enjeux est vraisemblablement différente selon les groupes sociaux, dans la mesure où certains groupes sont plus directement touchés par les mesures proposées ou déjà en vigueur, dans le cas de l'assurance chômage. En ce qui concerne ce dernier objet, nous avons donc observé les différences dans l'évaluation de son importance en fonction de l'occupation des répondants: actifs, à la retraite, en formation, chômeurs et au foyer. L'hypothèse est naturellement que les chômeurs devraient se sentir plus personnellement concernés, notamment par rapport aux retraités et aux personnes travaillant au foyer. En ce qui concerne l'enjeu de l'initiative antidrogues, ni l'âge, ni la pratique religieuse, ni d'autres variables liées au vote proprement dit, ne font de grosse différence dans l'évaluation de l'importance de l'initiative. C'est pourquoi nous nous limitons pour les deux objets à observer les différences suivant la nature de l'occupation (tableau 2.1). Par ailleurs, nous donnons en pourcentage la proportion de personnes de chaque catégorie ayant connu des difficultés à se faire une opinion de l'enjeu ou indécis à ce sujet.

Les chômeurs sont effectivement ceux qui attachent le plus d'importance à l'arrêté sur l'assurance chômage, tant sur le plan national que sur un plan personnel; de plus, ils sont les seuls à ne pas distinguer l'impact de l'arrêté sur eux-mêmes et sur la population dans son ensemble. Par ailleurs, ils attachent autant d'importance à l'initiative antidrogues que les citoyens professionnellement actifs. Les personnes en cours de formation, par contraste, semblent relativement peu préoccupées par les deux objets sur un plan personnel; l'assurance chômage, en particulier, n'est ni un enjeu très sensible à leurs yeux, ni un enjeu très limpide (60 pour cent d'entre eux ont éprouvé de la difficulté à se faire une opinion). Enfin, les retraités et les personnes au foyer se caractérisent par un distinguo assez net entre l'importance des enjeux pour le pays et leur importance sur un plan personnel, ce qui s'explique par la relative distance de ces personnes avec les problèmes de la vie active.

A l'importance des enjeux, qui est une forme parmi d'autres de compétence subjective, correspond la compétence objective des citoyens, telle qu'on peut l'évaluer sur la base de questions

Tableau 2.2: Niveaux de connaissance, de motivation et de compétence à propos des deux objets

		Jeunesse sans drogue (n = 1001)	Assurance chômage (n = 1001)	Moyenne 1981-1995 (n = 102 313)
<i>Connaissance</i>	0	7.4	12.9	10.4
	1	16.8	17.0	12.4
	2	32.1	33.0	26.3
	3	43.8	37.2	51.0
	Total	100%	100%	100%
<i>Motivation</i>	0	23.0	32.0	27.3
	1	38.0	38.6	52.8
	2	39.1	29.5	19.9
	Total	100%	100%	100%
<i>Compétence</i>	1	33.9	43.4	34.6
	2	25.7	24.7	18.1
	3	16.6	14.9	32.8
	4	23.9	17.1	14.5
	Total	100%	100%	100%

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

portant sur la connaissance des enjeux et sur les motivations du vote⁴. Pour les deux objets du 28 septembre, le niveau de compétence est inférieur à la moyenne prise sur une longue période (1981-1995). Ce constat est relativement étonnant, dans la mesure où la campagne sur les deux objets (et particulièrement sur l'initiative antidrogues) a été longue et animée, et la quantité d'informations à leur sujet élevée. On a pu montrer, il est vrai, que le niveau de polarisation d'un objet et le niveau de conflit qu'il introduit dans l'arène politique peuvent mettre en place un contexte défavorable à l'apprentissage des enjeux par les citoyens⁵. Notons cependant que l'initiative antidrogues a été globalement mieux saisie par l'opinion publique que l'arrêté sur l'assurance chômage.

Si le niveau général de compétence sur les objets du 28 septembre est faible, c'est avant tout en raison d'une mauvaise connaissance des enjeux. L'indice de motivation, quant à lui, est relativement élevé et exprime le fait que les citoyens avaient dans leur ensemble une opinion «forte», à défaut d'être bien renseignés sur les objets de vote. Il convient de souligner que 50 pour cent des votants avaient une opinion arrêtée sur l'initiative antidrogues avant même le début de la campagne; cette proportion est de 40 pour cent pour l'arrêté sur l'assurance chômage. Notons

⁴ Pour la construction de l'indice de compétence, se référer à Marquis (1997), p. 47 (Marquis, Lionel, 1997. «Politique extérieure et démocratie directe», *Travaux et Communications*, No 35, Département de science politique, Université de Genève). En deux mots, l'indice de compétence combine les scores de connaissance et de motivation.

⁵ Voir l'exemple des enjeux de politique extérieure dans Marquis (1997): p. 59-60.

enfin que la campagne sur les deux objets a plutôt grossi les rangs de leurs partisans: les votes favorables à l'initiative antidrogues et à l'arrêt sur l'assurance chômage sont plus nombreux parmi les citoyens qui se sont décidés dans la dernière semaine (33 pour cent et 49 pour cent) que parmi les citoyens qui se sont décidés entre une et six semaines avant le vote (29 pour cent et 48 pour cent) ou dont l'opinion était claire dès le départ (26 pour cent et 42 pour cent). L'effet de la campagne reste toutefois relativement limité.

3. L'arrêt fédéral sur le financement de l'assurance chômage

3.1 La situation de base

L'arrêt fédéral urgent sur le financement de l'assurance chômage a été élaboré par le Conseil Fédéral, avec le soutien du Parlement ⁶, en réponse au problème lancinant du déficit budgétaire de la Confédération. Cet arrêt mettait en œuvre une réduction de 1 pour cent ou 3 pour cent (selon le niveau des anciennes prestations) des indemnités journalières versées aux chômeurs, afin de réduire les dépenses de l'assurance chômage (réduction prévue de quelque 160 millions de francs par an) et d'éponger en partie ses dettes, qui s'élèvent en 1997 à près de 7 milliards de francs. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997 avec deux autres mesures d'économies, il a été attaqué par voie de référendum par un petit comité de défense des chômeurs de La Chaux-de-Fonds, avec le soutien du SLP (Syndicat du Livre et du Papier) et du SSP (Syndicat suisse des services publics). D'abord sceptiques quant aux chances du référendum, les principaux syndicats et le Parti socialiste ont fini par le soutenir à leur tour. Notons que l'arrêt entraînait aussi la suppression des subventions «à fonds perdus» de la Confédération pour l'assurance chômage, c'est-à-dire une couverture de 5 pour cent des dépenses de l'assurance de l'ordre de 200–300 millions de francs par an. Mais c'est principalement les réductions d'indemnités qui étaient visées par le référendum et par la campagne référendaire, ainsi que l'analyse du vote le confirmera.

Le 28 septembre, le peuple suisse a refusé l'arrêt d'une très courte tête (50.8 pour cent de non, c'est-à-dire le cinquième résultat le plus serré de toute l'histoire des votations en Suisse). Le scrutin n'a mobilisé «que» 40.3 pour cent de l'électorat, malgré une campagne référendaire particulièrement animée pour les deux objets soumis au vote. Notamment, l'accusation lancée par l'USS et la gauche contre les partis bourgeois de vouloir initier un démantèlement des assurances sociales ⁷, a contribué à polariser la campagne et peut-être à en faire une sorte de vote test sur l'avenir de la protection sociale en Suisse. Au niveau des partis, la gauche (PSS,

⁶ Le projet a été approuvé par 105 voix contre 65 au Conseil National et par 36 voix contre 5 au Conseil des Etats.

⁷ A cela s'est ajouté, vers la fin de la campagne, la divulgation par l'USS d'un document interne à l'administration prévoyant différents scénarios d'économies aux dépens des assurances sociales. Cette action a été vivement critiquée par le Conseil Fédéral et les partis bourgeois (voir NZZ, 23.09.97, p.13; NZZ, 25.09.97, p.13).

PES, PdT, AdI) et certains partis d'extrême droite (DS, Lega) ont fait campagne contre l'arrêté, soutenus par l'USS, les syndicats d'employés et les syndicats chrétiens. En plus du clivage gauche-droite, on pouvait s'attendre à ce que la situation du chômage prévalant dans les différentes régions du pays ait un impact sur le vote⁸. L'analyse des données de sondage devrait établir si ces facteurs ont été effectivement déterminants pour la décision de vote des citoyens suisses le 28 septembre.

3.2 Le profil du vote

Alors que la votation du 26 septembre 1993, exactement quatre ans plus tôt, avait dégagé une forte majorité en faveur de l'arrêté sur l'assurance chômage (70 pour cent de oui) dans tous les cantons et toutes les catégories sociales, la votation du 28 septembre 1997 a coupé pour ainsi dire la Suisse en deux. Le profil du vote montre des différences assez nettes entre plusieurs groupes de la population. Dans un premier temps, nous observons le lien entre le vote et les caractéristiques socio-démographiques «classiques» (tableau 3.1).

En premier lieu, le sexe semble avoir joué un rôle, modeste mais significatif: les femmes ont davantage refusé l'arrêté que les hommes. La raison n'en est pas évidente, mais l'hypothèse peut être formulée que les femmes sont en général dans une situation professionnelle plus précaire que les hommes. Leur vote refléterait donc une anticipation des risques de licenciement qu'elles encourent, dans une conjoncture économique défavorable où le phénomène du chômage de longue durée n'a cessé de grandir depuis plusieurs années⁹. Ce vote «prospectif» devrait donc être commun à toutes les catégories sociales précarisées sur le plan de l'emploi. En second lieu, l'âge des répondants est également un facteur explicatif d'un certain poids: on observe un écart de près de 30 pour cent en moyenne entre le vote des plus jeunes (18-29 ans: 36 pour cent de oui) et le vote des personnes prochainement ou récemment à la retraite (60-69 ans: 66 pour cent de oui). L'argument de la précarité de la situation professionnelle peut être également avancé à propos de l'âge: les plus jeunes, souvent encore en formation ou ayant accédé à leur premier emploi, ont en général un emploi relativement précaire et disposent d'un revenu modeste (56 pour cent d'entre eux touchent moins de 5000.- francs)¹⁰, sur la base duquel ils n'auraient droit qu'à des indemnités réduites en cas de chômage. Une baisse des prestations est donc particulièrement malvenue pour les groupes les plus exposés à la menace du chômage.

Une troisième variable liée au vote est la propriété de son logement: les propriétaires ont davantage soutenu l'arrêté que les locataires. Cette variable doit probablement être mise en relation avec le revenu, puisque 32 pour cent seulement des propriétaires ont un revenu inférieur à 5000.- francs, contre 56 pour cent des locataires. Ainsi la combinaison d'un effet de

⁸ Cette analyse n'a pas échappé aux commentateurs au lendemain du vote, qui s'appuyaient sur les résultats cantonaux et les mettaient en relation avec le taux de chômage dans les cantons (voir par ex. Journal de Genève, 29.09.97, p.1).

⁹ Il faut préciser que le nombre de chômeurs dans l'échantillon est également réparti entre hommes et femmes, de sorte que l'effet «femmes» ne peut pas être attribué au fait qu'elles sont plus touchées directement par le chômage.

¹⁰ Les catégories d'âge supérieures disposent d'un revenu plus élevé: 45 pour cent des 30-39 ans ont un revenu inférieur à 5000.- francs, contre 35 pour cent des 40-49 ans et 27 pour cent des 50-59 ans.

Tableau 3.1: Arrêté sur l'assurance chômage – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association ^a
Total effectif	49.2		
Total VOX	46	533	
<i>Sexe</i>			V = .13**
Hommes	52	286	$\gamma = .26^{**}$
Femmes	39	247	
<i>Age</i>			V = .19**
18–29 ans	36	61	R = .15**
30–39 ans	42	119	
40–49 ans	40	116	
50–59 ans	43	99	
60–69 ans	66	64	
70 ans et plus	57	74	
<i>Propriété de son logement</i>			V = .14**
Propriétaire	53	255	$\lambda = \text{n.s.}$
Coopérative	50	12	
Locataire	39	262	
<i>Intensité de la pratique religieuse</i>			V = .17**
Au moins une fois par semaine	56	63	$\gamma = -.23^{**}$
Au moins une fois par mois	54	54	
Plusieurs fois par année	56	102	
Occasions particulières seulement	41	220	
Jamais	35	88	
<i>Région linguistique</i>			V = .12*
Suisse alémanique	49	407	$\lambda = \text{n.s.}$
Suisse romande	35	108	
Suisse italienne	33	18	

*p<.05, **p<.01, n.s.: non significatif.
^a Nous donnons, en plus du V de Cramer (V) utilisé ordinairement dans les analyses VOX, le coefficient qui convient au statut de la variable indépendante: lambda (λ) ou tau (τ) pour les variables nominales, gamma (γ) pour les variables ordinales, R de Pearson (R) ou eta (η) pour les variables à intervalle.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

revenu et d'un effet lié à la sécurité du logement pourrait expliquer la pertinence du facteur «propriétaire–locataire». Ensuite, la région linguistique est un élément à prendre en considération, ce qui était déjà apparu au niveau des résultats des différents cantons. En effet, la Suisse romande, plus touchée par le chômage, a davantage voté contre l'arrêté que la Suisse alémanique, faisant pencher la balance du résultat dans le camp du non. Enfin, l'intensité de la pratique religieuse joue également un rôle: les votants pratiquants ont soutenu l'arrêté dans une plus

grande proportion que ceux qui ne fréquentent jamais ou rarement les lieux de culte. En fait, il s'avère que cette variable est fortement corrélée à l'âge, et que son impact propre sur le vote est relativement modeste, pouvant s'expliquer alors par les valeurs chrétiennes attachées au travail ou par les consignes de vote des partis confessionnels (PDC, PEP). Pour terminer cette revue des variables socio-démographiques «classiques», notons encore que le lieu de résidence (ville ou campagne) n'a joué aucun rôle, pas plus que la confession (protestante ou catholique).

Jusqu'à présent, la plupart des variables dont nous avons montré l'impact sur le vote ont été mise en relation avec la situation de l'emploi des différentes catégories de citoyens qu'elles distinguent. Nous passons maintenant en revue des variables directement liées à l'emploi, lequel semble effectivement avoir été le premier critère dans la décision de vote des citoyens suisses.

Premièrement, la formation n'a pas joué de rôle significatif, bien que les votants de formation supérieure (hautes écoles, université) semblent avoir été davantage convaincus par l'arrêté. Deuxièmement, le statut social n'a pas non plus eu d'influence marquée sur le vote; on remarque cependant que les indépendants (paysans, professions libérales, commerçants) et les cadres supérieurs ont apporté leur soutien à la réduction des prestations. En distinguant suivant les secteurs (privé et public) et entre cadres et employés, on s'aperçoit que les employés ont désapprouvé l'arrêté, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent. En revanche, alors que les cadres du privé acceptent majoritairement le nouveau financement de l'assurance chômage, les cadres du secteur public, pourtant moins concernés que d'autres par la menace des licenciements, sont les plus farouches opposants de l'arrêté. Ce dernier fait est probablement à mettre en relation avec la «culture politique» d'une bonne partie des cadres de la fonction publique, dont la mobilisation pour la défense des acquis sociaux a été chose courante depuis plusieurs années.

Ensuite nous avons observé l'influence de «l'activité» des votants, selon que ceux-ci sont des citoyens actifs, retraités, en formation, au foyer ou au chômage. Alors que les citoyens actifs ont voté en moyenne comme l'ensemble de l'échantillon, les retraités ont pris fait et cause pour l'arrêté. D'autre part, les catégories de votants les plus précarisées par la situation de l'emploi, c'est-à-dire bien entendu les chômeurs et les personnes en cours de formation, ont clairement rejeté le nouveau financement de l'assurance chômage. Les personnes au foyer ont également rejeté l'arrêté; ce résultat rejoint l'effet du sexe observé plus haut, puisque ces personnes sont presque toutes des femmes. Enfin, la situation de l'emploi dans les différents cantons a joué un certain rôle, comme nous l'avons déjà fait remarquer à propos de la région linguistique. Toutefois, en contrôlant précisément la relation entre le taux de chômage et le vote par la région linguistique, ce lien disparaît; notamment, il n'existe pas de différence de vote significative entre les cantons alémaniques suivant le taux de chômage. Ainsi peut-on conclure que la situation de l'emploi est importante dans la mesure où elle est évaluée de façon différente de part et d'autre de la frontière linguistique entre Suisse romande et Suisse alémanique¹¹. Enfin, il est intéressant

¹¹ L'analyse des résultats communaux conduite par l'Office fédéral de la statistique nous amène cependant à nuancer l'absence de relation entre le taux de chômage et le vote à l'intérieur des deux communautés linguistiques: cette analyse montre en effet que, même si «les camps opposés se sont formés principalement de part et d'autre de la frontière linguistique», on observe «une corrélation entre le taux de chômage et l'importance de l'opposition au projet au niveau des résultats des districts: le rejet est d'autant plus vigoureux que le taux de chômage est élevé. Cette corrélation existe aussi à l'intérieur des régions linguistiques» (source: <http://www.admin.ch/bfs/news/pm/tp97096.htm>).

Tableau 3.2: Arrêté sur l'assurance chômage – Comportement selon les caractéristiques liées à la formation et à l'emploi

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	49.2		
Total VOX	46	533	
<i>Formation</i>			V = n.s. γ = n.s.
Ecole obligatoire	47	60	
Apprentissage	42	25	
Maturité, études pédagogiques	36	36	
Formation professionnelle supérieure	42	53	
Haute école technique, école de cadres	58	48	
Université, polytechnicum	56	79	
<i>Statut social</i>			V = n.s. λ = n.s.
Paysan	58	12	
Profession libérale académique	(57)	(7)	
Commerçant/artisan	58	57	
Cadre supérieur	55	38	
Cadre moyen/inférieur	42	135	
Enseignant	36	14	
Ouvrier qualifié	43	155	
Ouvrier non qualifié	(47)	(5)	
<i>Occupation</i>			V = .15* λ = n.s.
Indépendants	58	76	
Cadres du secteur privé	54	91	
Employés du secteur privé	43	162	
Cadres du secteur public	33	43	
Employés du secteur public	42	97	
<i>Nature de l'activité</i>			V = .19** λ = n.s.
Actifs	47	314	
Retraités	59	107	
En formation	42	26	
Au foyer	32	69	
Au chômage	14	14	
<i>Taux de chômage dans le canton</i>			V = .12* γ = -.20*
0-2%	46	11	
2-4%	52	89	
4-6%	48	339	
Plus de 6%	33	94	
<i>Revenu du ménage</i>			V = n.s. γ = n.s.
Moins de 3000.-	46	55	
Entre 3000 et 5000.-	40	147	
Entre 5000 et 7000.-	50	156	
Plus de 7000.-	51	134	

*p<.05, **p<.01, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

de constater que le niveau de revenu des votants n'entre pas réellement en ligne de compte dans leur décision de vote. Cela signifie vraisemblablement que le revenu seul n'est pas déterminant, mais qu'un bas revenu combiné à une situation professionnelle précaire favorise l'opposition aux baisses de prestations. Cet effet d'interaction peut être illustré par la relation entre le vote et le revenu sous contrôle du sexe (les femmes étant dans une situation professionnelle plus précaire). Alors que le revenu ne fait aucune différence chez les hommes (52 pour cent de oui parmi ceux qui gagnent moins de 5000.- francs contre 54 pour cent de oui parmi ceux qui gagnent davantage), il a un certain impact chez les femmes (respectivement 33 pour cent et 46 pour cent de oui). Pour résumer l'influence des facteurs liés à l'emploi, on peut dire que l'opposition à l'arrêté sur l'assurance chômage n'est pas liée à une formation, une profession ou une classe de revenu précise, mais à l'environnement social ou la précarité de certains types d'activité.

Toutes les variables socio-démographiques dont nous avons montré l'impact sur le vote ont apporté un éclairage particulier sur la situation professionnelle des votants. En d'autres termes, leur influence est médiatisée par la situation de l'emploi dans différents groupes sociaux. Il est vraisemblable, cependant, que cette influence a été renforcée par une campagne référendaire – et particulièrement la campagne de la gauche – qui a fait d'un enjeu au départ financier un enjeu social sur l'acceptabilité des mesures de réforme de l'assurance chômage. En d'autres termes, ce n'est pas tant l'inquiétude face à l'état des finances fédérales et à l'endettement de l'assurance chômage qui a joué le rôle prédominant, mais bien la situation matérielle des personnes touchées par les réductions de prestations. La polarisation traditionnelle, idéologique, de la campagne se reflète dans l'impact relativement important des variables politiques sur le vote du 28 septembre (*tableau 3.3*).

On note d'abord que le niveau de compétence est sensiblement lié au vote: le soutien à l'arrêté fédéral diminue en fonction de la compétence. Ceci s'explique en partie par le fait que les votants de gauche, en grande majorité opposés à l'arrêté, étaient un peu plus au courant des enjeux¹². Ensuite, comme c'est généralement le cas lorsque le gouvernement soumet au peuple un projet controversé, les citoyens qui ne lui accordent pas leur confiance soutiennent moins ses propositions. Bien plus forte est toutefois la relation entre le vote et l'attachement partisan: pour ce vote les mécanismes du vote partisan ont pleinement fonctionné. La forte polarisation de la campagne référendaire se reflète également dans le lien très clair entre le vote et le positionnement sur l'axe gauche-droite. Alors qu'à gauche moins de 30 pour cent des votants ont approuvé l'arrêté, au centre le pourcentage se situe dans la moyenne et à droite l'acceptation est nettement majoritaire (plus de deux tiers de oui). Cette relation peut être nuancée si l'on considère séparément le vote dans les deux principales régions linguistiques: alors qu'en Suisse alémanique le vote de gauche est deux fois moins favorable à l'arrêté que le vote de droite, en Suisse romande cette tendance est encore amplifiée: l'acceptation de l'arrêté est dix fois plus fréquente à droite qu'à gauche. Enfin notons encore qu'il existe un effet de revenu, mais uniquement parmi les votants de gauche: le soutien à l'arrêté diminue très clairement en

¹² 49 pour cent des votants de gauche sont «plutôt compétents» (degrés de compétence 3 et 4), contre 41 pour cent des votants de droite et 37 pour cent des votants du centre. Si on ne peut pas dire que la campagne de la gauche a été plus efficace, elle a été probablement plus claire en ce sens que la défense des acquis sociaux est un des thèmes favoris de la gauche. En face, la nécessité de faire des économies se heurtait cette fois-ci à la mise à contribution d'un groupe social particulièrement défavorisé: l'interférence de ces deux aspects a probablement fragilisé la position des partisans de l'arrêté.

Tableau 3.3: Arrêté sur l'assurance chômage – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif.....	49.2		
Total VOX	46	533	
<i>Compétence</i>			$V = .16^{**}$
Faible	61	110	$\gamma = -.19^{**}$
Assez faible	44	174	
Moyenne	39	118	
Elevée	42	131	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			$V = .13^*$
Confiant	54	199	$\gamma = -.19^{**}$
Indécis	39	94	
Méfiant	41	237	
<i>Lien avec un parti^a</i>			$V = .46^{**}$
Parti socialiste	18	72	$\gamma = .48^{**}$
Parti écologiste/Alliance verte	(44)	(9)	
Adl, PEP	(67)	(9)	
Parti démocrate chrétien	62	29	
Parti radical-démocratique/libéral	66	55	
Union démocratique du centre	67	30	
Partis d'extrême droite (PdL, DS)	(0)	(4)	
Aucun parti	45	267	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			$V = .29^{**}$
Extrême gauche	29	38	$\gamma = .42^{**}$
Gauche	29	93	
Centre	48	229	
Droite	72	74	
Extrême droite	62	42	
Pas de position	33	45	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			
En Suisse alémanique: gauche	36	98	$V = .22^{**}$
centre	52	199	$\gamma = .38^{**}$
droite	68	82	
En Suisse romande: gauche	7	28	$V = .60^{**}$
centre	23	26	$\gamma = .84^{**}$
droite	74	27	
<i>Appartenance à un syndicat</i>			$V = .18^{**}$
Membre	35	60	$\gamma = .36^{**}$
Membre potentiel	28	74	
Non membre	52	381	
<i>Appartenance à l'USAM</i>			$V = n.s.$
Membre	52	29	$\gamma = -.22^*$
Membre potentiel	59	58	
Non membre	44	423	

* $p < .05$, ** $p < .01$, n.s.: non significatif.

^a Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie «pas de parti» ou «pas de position» n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

fonction du revenu. Au centre et à droite, cette relation est inexistante. En résumé, l'impact sur le vote des variables politiques met surtout en évidence la polarisation de l'enjeu, à laquelle la campagne référendaire a très certainement contribué. Aussi bien les partis de gauche que de droite ont réussi à garder leurs partisans en ligne et à convaincre les non-partisans ayant des préférences politiques de suivre le mot d'ordre général de la gauche ou de la droite.

Pour terminer ce tour d'horizon des déterminants du vote, nous avons observé l'impact sur le vote des valeurs politiques. Ces valeurs consistent en 13 échelles graduées de 1 à 7 et exprimant les opinions sur un continuum entre deux attitudes antinomiques: par exemple centralisme vs. fédéralisme. Nous avons retenu dans un premier temps les valeurs qui, par une analyse bivariée, apparaissaient liées au vote. Puis nous avons observé leur impact relatif sur le vote au travers d'une procédure de régression logistique. Cette procédure permet de prédire 61 pour cent des réponses ($n=507$), ce qui est très modeste, et montre que seules deux ou trois de ces valeurs méritent de figurer parmi les déterminants du vote. L'échelle de valeurs «égalité des revenus vs. grandes différences de revenus» est liée de façon significative au vote ($R=.09^{**}$): cela va bien dans le sens de notre hypothèse selon laquelle la dimension principale du vote a été l'acceptabilité des mesures réduisant le revenu des chômeurs. Deux autres valeurs possèdent également un lien, quoique très faible, avec la décision de vote: l'échelle «intervention de l'Etat vs. concurrence économique» ($R=.05$) et l'échelle «protection de l'environnement vs. bien-être économique» ($R=.05^*$). En résumé, les valeurs promouvant l'égalité des revenus (dans une moindre mesure celles prônant l'intervention de l'Etat et l'écologie) ont fait obstacle aux mesures d'austérité imposées aux chômeurs depuis le début de l'année 1997¹³.

3.3 Les motivations du vote

Le lendemain du vote, la plupart des commentateurs mettaient l'accent sur l'un ou l'autre de ces quatre éléments pour expliquer le vote sur l'assurance chômage: le clivage linguistique, c'est-à-dire une expérience différente du chômage de part et d'autre de la Sarine; le taux de chômage proprement dit dans les différents cantons; les différences de sensibilité entre le camp de la gauche et le camp bourgeois; enfin, et avant tout, une manifestation de solidarité envers les chômeurs¹⁴. Alors que les trois premiers facteurs ont déjà été discutés dans le profil du vote, il reste à voir si la solidarité avec les chômeurs a effectivement joué le rôle qu'on lui a accordé, et si «l'émotion l'a emporté sur la raison»¹⁵ pour donner la victoire aux opposants de l'arrêté.

Le *tableau 3.4* reproduit les principales motivations spontanées du vote (réel ou potentiel, dans le cas des abstentionnistes) en défaveur de l'arrêté sur l'assurance chômage. Du côté des participants au scrutin, on constate en effet que plus de la moitié des répondants (ou près de 80 pour cent des motivations exprimées) mettent en avant la situation matérielle alarmante des chômeurs

¹³ En prenant toutes les variables de valeur disponibles, cette configuration reste inchangée: la variable «différence de revenus» est toujours la plus déterminante, alors que la qualité prédictive du modèle n'est pas améliorée. Par ailleurs, les résultats sont semblables si l'on introduit dans le modèle l'axe gauche-droite, ce qui montre que les échelles de valeur relevantes (revenu, intervention de l'Etat, écologie) ne se résument pas au placement subjectif sur l'échelle gauche-droite.

¹⁴ Voir par exemple NZZ (29.09.97, p. 10 et 14; 30.09.97, p. 15), Journal de Genève (29.09.97, p. 1 et 3).

¹⁵ Journal de Genève, 29.09: 1.

Tableau 3.4: Arrêté sur l'assurance chômage – Motivation du non en pour cent

Motivation	participants	non-participants
1. On ne peut pas baisser davantage les prestations; il faut éviter de créer des cas sociaux	31	36
2. On ne doit pas économiser sur le dos des plus pauvres	29	26
3. Il faut trouver d'autres sources de financement; la gestion des comptes de la Confédération est mauvaise	24	24
4. Je suis (j'ai été) chômeur; nous sommes des chômeurs potentiels; par solidarité avec les chômeurs	19	13
5. Il faut s'attaquer au chômage, pas aux chômeurs	6	10
6. L'Etat doit continuer à subventionner l'assurance chômage; contre le démantèlement de l'Etat social	3	2
7. Recommandation de tiers (parti politique, Conseil fédéral, amis,...)	3	1
8. Arguments pour un «oui», arguments incorrects	3	1
9. Autres motifs	34	34
Total*	152 (n = 270)	147 (n = 136)

* taux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 5% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

et le caractère inacceptable de mesures visant à diminuer leur revenu (motivations 1, 2 et 4). En rapport, seulement 3 pour cent des répondants s'opposent au deuxième volet de l'arrêté, c'est-à-dire la suppression des subventions fédérales à l'assurance chômage. Par ailleurs, 24 pour cent des opposants invoquent une mauvaise gestion financière de l'Etat, qui pourrait notamment chercher d'autres sources de financement au lieu de diminuer les dépenses¹⁶. Enfin, 6 pour cent des participants mentionnent l'argument principal du comité référendaire, à savoir que le Conseil fédéral se trompe de cible en s'en prenant aux chômeurs au lieu de combattre le chômage. Du côté des non-participants, les motivations sont globalement identiques. Ceci étant, il est intéressant de noter que parmi les personnes invoquant un ou plusieurs motifs de solidarité avec les chômeurs (n=265, non-participants compris), près de 60 pour cent sont des femmes. Voilà qui éclaire peut-être un des facteurs du vote féminin, plus volontiers solidaires ainsi que l'ont montré d'autres analyses (voir par exemple les analyses VOX sur la loi antiraciste ou sur la naturalisation facilitée). Par ailleurs, il convient de souligner que le motif «solidarité» a joué dans la même proportion en Suisse alémanique et en Suisse romande.

Passons maintenant aux motifs d'acceptation de l'arrêté (tableau 3.5). De façon générale, tandis que les motifs du refus peuvent dans une certaine mesure être qualifiés de motifs «émotionnels», on ne peut cependant pas dire des motifs du oui qu'ils sont «rationnels». Pour ce qui est des votants, à côté de motifs généraux comme «les caisses de l'Etat sont vides» (29 pour cent) ou «l'arrêté est nécessaire» (21 pour cent), on trouve des jugements normatifs comme «les

¹⁶ Cette motivation fait entre autres référence aux propositions de taxer les plus-values boursières (cf. NZZ, 12.08.97, p.13).

Tableau 3.5: Arrêté sur l'assurance chômage – Motivation du oui en pour cent

Motivation	participants	non-participants
1. Les caisses de l'Etat sont vides, il faut bien prendre l'argent quelque part	29	17
2. Les chômeurs coûtent trop cher, ils profitent; il faut les inciter à retrouver du travail	25	25
3. L'arrêté est nécessaire, la réduction des indemnités est une bonne chose	21	9
4. Arguments pour un «non»	13	22
5. Recommandation de tiers (parti politique, Conseil fédéral, amis,...)	11	6
6. Les prestations de l'assurance sont suffisamment élevées, une réduction est supportable	8	6
7. Les chômeurs doivent aussi contribuer aux économies	7	12
8. Il faut assainir l'assurance chômage	3	2
9. Autres motifs	30	35
Total*	147 (n = 228)	134 (n = 65)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 5% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

chômeurs coûtent trop cher, ils profitent» (25 pour cent). Par ailleurs, il est intéressant de constater que plus de 10 pour cent des «partisans» de l'arrêté qui ont voté et qui ont motivé leur décision ont en fait invoqué un ou plusieurs motifs de refus¹⁷; c'est encore plus souvent le cas parmi les non-participants. Enfin, beaucoup de votants s'en sont remis à l'avis de tiers pour prendre une décision. Au total, le souci de réaliser des économies prend largement le pas sur l'argument que la situation matérielle des chômeurs est encore bonne et ne les dispense pas de contribuer aux économies (motivations 6 et 7: 15 pour cent).

3.4 Le soutien aux arguments

L'analyse suivante permet de voir dans quelle mesure les arguments avancés durant la campagne référendaire ont effectivement convaincu les partisans et les opposants de l'arrêté sur l'assurance chômage. Plus un argument «polarise» entre les votants des deux camps, plus on estime qu'il a touché son but et qu'il a pesé dans la balance des décisions individuelles. Le premier argument en faveur de l'arrêté résume l'avis qu'il faut absolument agir pour juguler le déficit de l'Etat et que l'assurance chômage ne peut faire exception à la règle des mesures d'austérité prises depuis plusieurs années. Cet argument est le plus «polarisant» des arguments

¹⁷ Parmi ce petit groupe de votants, deux tiers ont un score de compétence minimal et près de 80 pour cent ont pris position sur les arguments de la campagne (voir ci-dessous) dans un sens globalement défavorable à l'arrêté. La même constatation peut être faite à propos des non votants, aussi bien à propos de leur incompétence qu'à propos de l'incohérence entre leur vote et leur position sur les arguments de la campagne.

Tableau 3.6: Arrêté sur l'assurance chômage – Evaluation des arguments «pour» (ayant voté en pour cent)

Arguments «pour»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
Pour l'assainissement des finances fédérales, il est normal que la Confédération pense aussi à diminuer ses subventions à l'a.c.	total	44	51	5
	oui	73	23	4
	non	20	75	5
En comparaison avec d'autres pays, les prestations de l'a.c. sont élevées, et une réduction minimale des indemnités journalières est tout à fait supportable	total	42	43	15
	oui	68	17	15
	non	20	65	15
Il n'y a pas mille manières de résorber les 7 milliards de dettes de l'a.c.: il faut réduire les prestations	total	33	59	8
	oui	57	34	9
	non	13	81	6

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

favorables à l'arrêté: il est évalué de manière diamétralement opposée par les citoyens des deux camps. La nécessité impérieuse d'économiser et d'équilibrer les comptes de l'Etat est en effet l'un des chevaux de bataille de la droite parlementaire, alors que la gauche défend traditionnellement le point de vue qu'on ne doit pas économiser au détriment des acquis sociaux. En ce sens, cet argument a été «reconnu» aisément par les deux camps – qui recourent grossièrement la gauche et la droite – et, sans qu'on puisse affirmer qu'il a pesé sur le vote, il lui est du moins étroitement corrélé.

Le deuxième argument, qui minimise l'impact des mesures sur la situation des chômeurs¹⁸, sépare moins nettement partisans et opposants; une raison à cela est la plus forte proportion d'indécis, pour qui la comparaison internationale ne représente probablement pas grand chose. Enfin, le troisième argument est encore moins discriminant: alors que les opposants de l'arrêté le rejettent sans équivoque, les partisans ne le soutiennent qu'à une faible majorité. Cet argument se focalise en effet sur la gestion de l'assurance chômage et sur son endettement¹⁹, questions relativement techniques qui peuvent avoir échappé à une partie des répondants. Une analyse supplémentaire de cette catégorie de votants favorables à l'arrêté et opposés à ce dernier argument révèle en effet que, dans leur grande majorité (73 pour cent), ces votants sont «incompétents» ou «peu compétents».

¹⁸ Cet argument invoque, entre autres, que depuis 1996 un troisième pour cent sur les salaires est déjà versé par les employeurs et les travailleurs (sans parvenir cependant à couvrir les dépenses). De plus, la durée de droit aux indemnités a été prolongée de 250 à 520 jours. En comparaison internationale, les prestations sont «très élevées», alors que les réductions sont différenciées suivant les prestations, de façon à priver le moins les petits revenus. Enfin, la mesure est raisonnable puisqu'elle ne représente en moyenne que 2.60 francs de réduction par jour (NZZ: 12.08.97, p.13; 13.08.97, p.11).

¹⁹ D'une part le nombre de chômeurs a augmenté de 40 000 à 200 000 entre 1991 et 1997. D'autre part, dans le même temps, le capital de 2 milliards de l'assurance s'est transformé en dette de 7 milliards, alors que pour l'année 1997 un déficit supplémentaire de 1.7 milliard est prévu. A la fin de l'année, la dette se chiffrera à 7.7 milliards. Même avec une amélioration générale de la conjoncture, l'endettement se poursuivra faute de mesures adéquates (NZZ: 12.08.97, p.13; 15.08.97, p.11).

Tableau 3.7: Arrêté sur l'assurance chômage – Evaluation des arguments «contre» (ayant voté en pour cent)

Arguments «contre»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
Les autorités feraient mieux de s'attaquer au chômage et à ses causes, plutôt que d'économiser sur le dos des chômeurs	total	78	17	5
	oui	62	30	8
	non	92	5	3
Il est inadmissible de toucher encore plus au revenu des plus pauvres, alors que les prestations ont déjà diminué de 5 à 20% ces dernières années	total	68	26	6
	oui	54	40	6
	non	80	14	6
En acceptant de réduire les prestations de l'a.c., on donne raison à ceux qui veulent démanteler les assurances sociales	total	49	39	12
	oui	35	58	7
	non	61	23	16

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

Si l'on regarde à présent les réponses aux arguments prônant le refus de l'arrêté, on s'aperçoit que, dans deux cas sur trois, ils ont non seulement rallié un grand nombre d'opposants, mais également convaincu une majorité de partisans! Premièrement, l'argument selon lequel les autorités se trompent de cible en visant les chômeurs au lieu de s'attaquer au chômage²⁰ a fait le plein de voix parmi les opposants (92 pour cent d'avis favorables), alors qu'il emporte également la majorité parmi les partisans (62 pour cent). Même chose pour l'argument stigmatisant la dégradation des conditions de vie des chômeurs²¹: une majorité d'avis favorables se dégage aussi bien parmi les opposants (80 pour cent) que parmi les partisans de l'arrêté (54 pour cent). Le seul argument «polarisant» avancé par les adversaires de l'arrêté met en garde contre le démantèlement des assurances sociales programmé par une partie de la majorité bourgeoise du Parlement²². Cet argument n'a toutefois pas eu l'efficacité escomptée (on l'a déjà vu au travers des motivations spontanées): bien que rejeté par les partisans de l'arrêté, il n'a convaincu que 61 pour cent des opposants, laissant 16 pour cent d'entre eux dubitatifs. La dénonciation virulente de la campagne menée par l'USS, notamment sa publication des documents «secrets» de l'Ofiamt, y est probablement pour quelque chose²³. En résumé, les arguments du «non» ont ratissé très large parmi la population, mais ce faisant ils ne semblent pas avoir pesé beaucoup sur le vote. En revanche, les arguments du «oui» ont été plus polarisants, et en ce sens la campagne de promotion pour l'arrêté semble avoir été plus efficace (voir aussi chapitre 2).

²⁰ Cet argument met en avant la possibilité de ramener la semaine de travail à 35 heures, de créer des emplois sociaux, ou de mettre sur pied des programmes d'aide aux régions les plus touchées par la crise (voir la brochure du Conseil fédéral, p. 7; NZZ: 12.08.97, p.13; 25.08.97, p.31)

²¹ Cet argument a été notamment utilisé par l'USS, pour qui la réforme touche une nouvelle fois les plus faibles, les 200 000 chômeurs, qui ne disposent déjà plus que de 70 ou 80 pour cent de leur ancien salaire. En effet, on a déjà baissé quatre fois les prestations depuis 1993, de 5 à 20 pour cent (NZZ: 12.08.97, p.13; 13.08.97, p.11).

²² Ces intentions ont été révélées dans la presse, qui s'est fait l'écho d'indiscrétions sur les propositions d'économies faites au sein du département des finances ou à l'Ofiamt (voir Le Nouveau Quotidien, 22.09.97, p.1).

²³ Voir notamment NZZ: 23.09.97, p. 13; 25.09.97, p. 13.

4. L'initiative pour une «Jeunesse sans drogue»

4.1 La situation de base

Lancée le 15 décembre 1992 par un comité qui s'était formé notamment sous l'impulsion de la Société zurichoise pour l'encouragement de la connaissance psychologique de l'homme («Zürcher Verein zur Förderung der Psychologischen Menschenkenntnis», VPM) et qui comprenait plusieurs politiciens nationaux et sportifs d'élite, l'initiative «Jeunesse sans drogue» a réuni en l'espace de sept mois 141 000 signatures. L'initiative voulait réagir face à la politique de la drogue – dite des quatre piliers – qui se mettait en place au début des années 1990 au niveau fédéral et réorienter cette politique vers des pratiques visant à diminuer le nombre de drogués. Pour elle, certaines mesures des volets sur la réduction des risques et des soins, comme les distributions médicalisées d'héroïne, comportaient le risque de banaliser l'usage de la drogue et il s'agissait de réorienter la politique en matière de drogue en interdisant la distribution de tout stupéfiant et en adoptant des mesures sur le terrain visant «directement l'abstinence» et le sevrage. Une large partie de la campagne qui a précédé immédiatement la votation s'est articulée autour de la question de savoir si les programmes de distribution de produits de substitution (la méthadone) étaient susceptibles également de passer à la trappe – et dans quelle mesure – si l'initiative était acceptée.

Durant les cinq années qui se sont écoulées entre le lancement de l'initiative et la votation, le contexte de la politique de la drogue a évolué rapidement. Les éléments peut-être les plus choquants pour l'opinion et en tout cas les plus médiatisés, à savoir les scènes ouvertes, ont été pratiquement toutes fermées (en février 1995 pour le Letten zurichois). Les principaux indicateurs de gravité liés à la consommation de drogues dites dures se sont stabilisés ou dévoilé même une tendance à la baisse, à l'image du partage des seringues ou de la séroprévalence du vih.²⁴ Sur le plan politique, un assez large consensus s'est alors forgé autour de la doctrine gouvernementale. Deux des trois partis gouvernementaux bourgeois, soit les Radicaux et les Démocrates-chrétiens, ont recommandé le rejet de l'initiative et rejoint ainsi l'ensemble de la gauche et des Verts. L'initiative n'a été soutenue que par l'Union démocratique du centre (UDC) et les partis d'extrême droite.²⁵ Le Conseil fédéral n'a pas soumis de contre-projet.²⁶

4.2 Le profil du vote

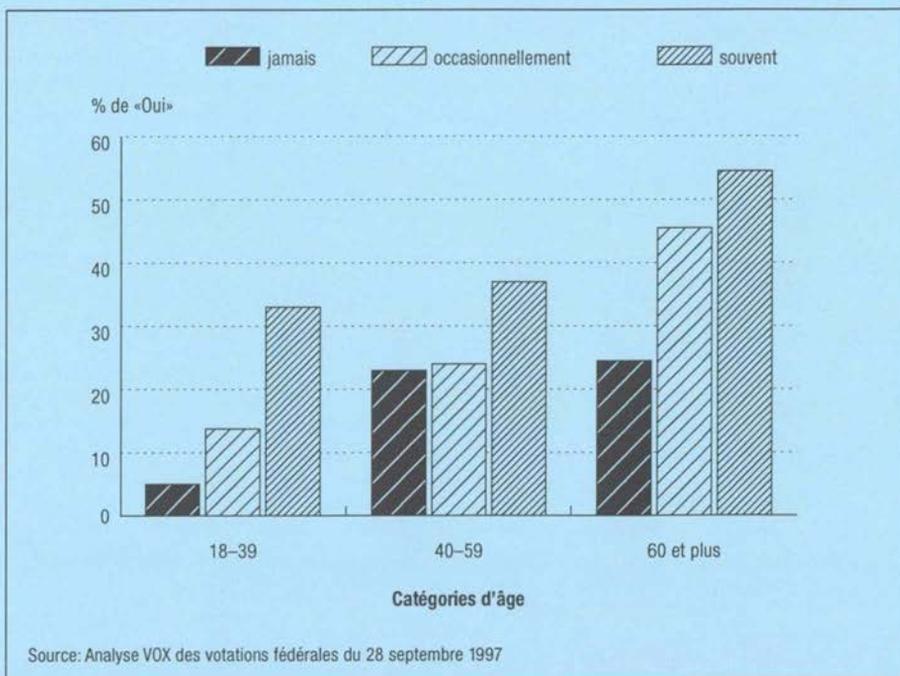
Dans le contexte d'un assez large consensus politique, d'un relatif succès en terme de santé publique et d'une presse en général favorable à la politique gouvernementale, les chances de succès de l'initiative étaient maigres et le résultat de 29.4 pour cent de votes favorables n'a guère étonné. De fait, le «non» l'a emporté dans tous les cantons. On a observé une faible variation entre les cantons, puisque dans 22 des 26 cantons suisses, le pourcentage de votes favorables varie dans une fourchette de 25 pour cent à 35 pour cent. Genève a rejeté le plus

²⁴ Cf. Bergman et al. (1997), p. 10 Bergman, Max, et al. 1997. «Libéraliser, réduire les risques, soigner ou réprimer? L'opinion de la population suisse à l'égard de la politique en matière de drogue», Travaux et communications du Département de science politique, Université de Genève, p. 10

²⁵ La Lega tessinoise est le seul parti d'extrême droite à ne pas avoir donné de mot d'ordre.

²⁶ L'initiative a été rejetée au Conseil national par 128 voix contre 42 et au Conseil des Etats par 35 voix contre 2.

Figure 4.1: Initiative «Jeunesse sans drogue» – Le pourcentage de votes favorables en fonction de l'âge et de la fréquentation du culte



massivement l'objet (18 pour cent de «oui»), alors que le Valais (45 pour cent) et le Tessin (41 pour cent) ont été les seuls à «passer» la barre des 40 pour cent de votes favorables. Plus inattendu fut l'absence d'un fossé entre la Suisse romande, jugée plus répressive, et la Suisse alémanique, plus libérale, sur les questions de drogue.²⁷ On peut déjà avancer ici l'idée que la politique actuelle en matière de drogue fait l'objet d'un consensus minimal national, mais cela ne signifie pas que des mesures plus libérales, comme la dépénalisation de la consommation, par exemple, rencontreraient la même tolérance dans toutes les régions. On verra plus loin que des différences de taille subsistent entre les régions dans le système de préférences. A l'occasion de ce vote, il n'y a pas eu non plus de clivage entre la ville et la campagne. Les variations du vote en fonction du lieu de résidence ne sont en effet pas significatives à l'échelon national.²⁸

L'analyse du *tableau 4.1* permet en revanche de mettre en valeur le poids de deux traits socio-démographiques dans le vote sur «Jeunesse sans drogue»: dans l'ordre d'importance, l'âge et la

²⁷ Cf. Office fédéral des statistiques, «Actualité OFS. Votation populaire fédérale du 28 septembre 1997», Novembre 1997.

²⁸ L'Office fédéral des statistiques a noté, en revanche, que si le clivage ville-campagne ne s'est pas manifesté en Suisse alémanique, il était présent en Suisse romande: 24.7 pour cent de oui dans les villes contre 38.2 pour cent dans les campagnes romandes (cf. Actualité OFS, Op. Cit.).

Tableau 4.1: Initiative «Jeunesse sans drogue» – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	9.4		
Total VOX	28	533	
<i>Sexe</i>			n.s.
Homme	30	292	
Femme	25	266	
<i>Age</i>			V = .30** R = .28**
18–29 ans	7	69	
30–39 ans	19	121	
40–49 ans	26	124	
50–59 ans	27	98	
60–69 ans	49	65	
70 ans et plus	47	81	
<i>Lieu de résidence</i>			n.s.
Grande ville	25	75	
Ville petite et moyenne	30	269	
Campagne	26	214	
<i>Ecole/Formation</i>			n.s.
Ecole obligatoire	37	67	
Apprentissage/école professionnelle	29	265	
Collège	24	38	
Supérieure professionnelle/ETS	25	53	
Université/polytechnique	23	131	
<i>Catégories professionnelles</i>			V = .18* λ = .00*
Agriculteur	15	13	
Profession libérale/académique	(33)	(6)	
Indépendant	32	62	
Cadre supérieur	19	37	
Cadre moyen	19	139	
Enseignant	29	14	
Ouvrier qualifié	34	166	
Ouvrier non qualifié	41	56	
<i>Confession</i>			n.s.
Protestants	28	237	
Catholiques	30	245	
Aucune	15	60	
Autre	23	13	
<i>Culte</i>			V = .22** γ = -.43**
Fréquent	45	125	
Occasionnel	25	337	
Jamais	14	90	

*p<.05, **p<.01, n.s.: non significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

fréquentation du culte.²⁹ Les plus jeunes ont été les plus nombreux à voter contre l'initiative, ainsi que les personnes qui ne vont jamais au culte. La *Figure 4.1* illustre dans quelle mesure le cumul de ces deux traits a pesé sur le vote. Les moins de 40 ans qui ne fréquentent jamais le culte ont rejeté le plus massivement l'objet avec seulement 5 pour cent de votes favorables, alors que, à l'opposé du continuum, on trouve les plus de 60 ans qui fréquentent souvent le culte et qui ont accepté l'objet à 55 pour cent. Ces derniers, qui représentent un peu plus d'une personne sur 10 ayant voté, sont en fait la seule catégorie démographique au sein de laquelle l'initiative soit parvenue à dégager une majorité de votes favorables.

Si le rôle de l'âge dans la votation peut s'interpréter aisément en termes de conflit de générations sur le thème de la drogue, l'effet des pratiques religieuses est plus délicat à interpréter. On peut postuler que les plus pratiquants ont été sensibles à la campagne qui mettait la «vie» au centre des préoccupations de l'initiative. En tout cas, l'importance de l'âge dans la votation autorise à affirmer qu'au travers de la politique de la drogue s'articule un conflit de générations. Si ce conflit n'a pas été crucial, puisque même les plus âgés ont voté en majorité contre le projet, c'est que le consensus contre l'initiative était de taille. On peut faire l'hypothèse, cependant, que dans le cas d'une votation sur une libéralisation des drogues ce conflit pourrait se révéler plus crucial pour déterminer l'issue du scrutin.

Les autres caractéristiques, comme le sexe, l'état civil, ou la formation n'ont pas eu d'effet significatif sur le vote. On notera que le public-cible de l'initiative – les familles avec des enfants – n'a pas été plus favorable à l'initiative que les célibataires. Les enseignants, confrontés directement aux problèmes de la drogue chez les jeunes, ont voté dans la moyenne nationale. Des différences sensibles peuvent être observées entre les classes sociales. Ainsi, les agriculteurs ont été les moins favorables à l'initiative (15 pour cent), alors que les ouvriers non qualifiés ont été les plus nombreux à voter «oui» (41 pour cent).

Outre le conflit de génération, le vote a donné lieu à une confrontation entre la gauche et la droite. En effet, le vote varie considérablement en fonction de l'auto-positionnement des personnes sur l'échelle gauche-droite (*tableau 4.2*). En règle générale, plus on se situe à droite et plus on a déposé dans l'urne un bulletin favorable à l'initiative. Si l'initiative a divisé la droite en deux camps à peu près égaux, puisqu'une personne sur deux se situant à droite a voté pour l'initiative, le rejet a été en revanche massif à gauche où seule une personne sur dix a accepté l'objet. Les personnes se situant au centre, qui représentent la moitié environ de l'échantillon de votant-e-s, ont été sensiblement plus défavorables que la moyenne à l'initiative, alors que celles qui ne se sont pas placées sur cette échelle y ont été sensiblement plus favorables que la moyenne.

Ces différences sont plus marquées encore si l'on considère les membres et sympathisants des partis. Les Verts et les Indépendants ont rejeté en bloc l'objet, tandis que seuls 3 pour cent de socialistes l'ont accepté. Parmi les partis bourgeois qui recommandaient le «non», on observe que les deux partis confessionnels – PDC et évangéliques populaires – ont été désavoués par une part considérable (42 pour cent) de leur électorat. 70 pour cent des «très attachés» au PDC ont même accepté l'objet. Le parti radical a été mieux suivi par sa base, avec un taux d'accepta-

²⁹ L'effet sur le vote de ces deux variables reste significatif et important si on le contrôle en incluant les variables politiques les plus importantes dans une régression logistique. Ce type d'analyse permet d'identifier à la fois le positionnement sur l'axe gauche-droite et l'âge comme les deux variables ayant eu le plus de poids dans la votation.

Tableau 4.2: Initiative «Jeunesse sans drogue» – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif	29.4		
Total VOX	28	533	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			$V = .16^{**}$
Confiant	23	208	$\lambda = .0^{**}$
Indécis	19	99	
Méfiant	36	249	
<i>Compétence</i>			n.s.
Faible	37	71	
Assez faible	28	174	
Moyenne	29	128	
Elevée	24	185	
<i>Lien avec un parti</i> ^a			$V = .49^{**}$
Parti socialiste	3	78	$\gamma = .39^{**}$
Parti écologiste/Alliance verte	0	10	
Alliance des Indépendants	(0)	(5)	
Parti démocrate-chrétien/PEP	42	33	
Parti radical-démocratique	25	56	
Union démocratique du centre	53	32	
Partis d'extrême droite (PdL, DS)	75	4	
Aucun parti	31	322	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			$V = .32^{**}$
Extrême gauche	10	41	$\gamma = .52^{**}$
Gauche	12	99	
Centre	26	244	
Droite	53	74	
Extrême droite	49	41	
Pas de position	31	45	
<i>Armée</i>			$V = .19^{**}$
Pour une armée forte	38	152	$\gamma = -.34^{**}$
Valeurs mixtes	28	260	
Pour une armée faible ou pas d'armée	14	141	
<i>Egalité des chances</i>			$V = .20^{**}$
Pour l'égalité	23	405	$\gamma = .38^{**}$
Valeurs mixtes	37	134	
Contre l'égalité	73	11	

* $p < .05$, ** $p < .01$, n.s.: non significatif.

^a Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie «pas de parti» ou «pas de position» n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

tion sensiblement au dessous de la moyenne nationale. Une majorité de «oui» s'est dégagée chez les membres et sympathisants des partis qui recommandaient l'acceptation de l'initiative, soit l'UDC et les partis d'extrême droite. Cependant, on peut noter que près d'un partisan de l'UDC sur deux n'a pas suivi le mot d'ordre du parti. Les plus sceptiques à l'égard du gouvernement en général ont aussi été plus nombreux à voter en faveur de l'initiative (36 pour cent) que les «indécis» et les «confiants».³⁰

On a vu, plus haut, que le Valais constitue un cas à part. Non seulement l'initiative a obtenu son meilleur score dans ce canton (44 pour cent de votes favorables), mais 30 pour cent des communes valaisannes ont même approuvé l'objet.³¹ L'affiliation partisane étant un bon indicateur du vote, on peut expliquer partiellement ce résultat en soulignant que les sections valaisannes du PDC et du parti radical avaient recommandé le «oui» à «Jeunesse sans drogue», se trouvant en porte-à-faux avec les décisions nationales de ces partis.

Finalement, le comportement électoral dans le vote sur «Jeunesse sans drogue» permet de dégager l'influence de deux valeurs.³² En effet, les partisans d'une armée forte, impliquant probablement une vision d'une jeunesse saine et forte, ont été nettement plus nombreux que les partisans d'une Suisse sans armée à voter en faveur de l'initiative. Ceux qui adhèrent à une vision plus égalitaire (et généreuse) de la société, offrant une égalité des chances entre tous, ont été moins favorables à l'initiative que ceux qui justifient une société plus inégalitaire.

4.3 Les motivations du vote

L'analyse des raisons ayant amené les citoyen-ne-s à voter en faveur de l'initiative permet de dégager trois motifs principaux. Le premier concerne l'objectif de l'initiative et les deux autres les instruments de la politique de drogue. Pas loin d'un partisan de l'initiative sur quatre, en effet, a motivé son choix en déclarant son adhésion à l'idéal d'une jeunesse sans drogue. Mais les partisans de l'initiative n'ont pas seulement été sensibles à cet idéal, soutenu par une campagne publicitaire montrant des jeunes femmes, des enfants et des familles épanouies et visiblement en pleine santé. Ils ont avancé des motifs également plus concrets et relatifs aux instruments de la politique de la drogue. Le fait que la répression ait été relativement peu mentionnée spontanément suggère fortement que l'enjeu n'a pas été, pour les partisans de l'initiative, un choix entre la répression et la prévention, mais un choix entre deux formes de prévention: l'une avec distribution de drogues et l'autre sans. L'opposition à la distribution de drogue est d'ailleurs le motif le plus récurrent parmi les votant-e-s favorables à l'initiative.

³⁰ Les plus sceptiques se recrutent essentiellement dans les sympathisants des partis non gouvernementaux et chez ceux qui n'ont pas d'affinité avec un parti: 51 pour cent de ces derniers se disent «méfiants envers le gouvernement», tandis qu'ils ne sont que 41 pour cent parmi les sympathisants des partis gouvernementaux. Cf. OFS, communiqué de presse no 96/1997.

³² Pour identifier les valeurs significatives, nous avons procédé en trois étapes. Dans un premier temps, nous avons identifié les valeurs liées significativement au vote en mode bivarié. Ensuite, nous avons effectué une régression logistique sur le vote à l'aide d'un modèle comprenant les variables politiques et les valeurs identifiées par la première procédure. Trois valeurs se sont ainsi avérées significatives, soit l'armée, les valeurs matérialistes et l'égalité des chances. Le coefficient des valeurs matérialistes est devenu non significatif dans une troisième étape où l'on a ajouté au modèle de régression les deux variables démographiques corrélées au vote, soit l'âge et la fréquentation du culte. Dans ce dernier modèle, l'«égalité en entre tous» obtenait un R de .10*** et l'armée un R de .08** (comparé au R de .15*** de l'âge et R de 19*** pour le positionnement sur l'échelle gauche-droite). Le modèle obtient un pseudo R² de 23 pour cent.

Tableau 4.3: Initiative «Jeunesse sans drogue» – Motivation du oui en pour cent

Motivation	participants	non-participants
Soutien l'idéal d'une jeunesse sans drogue	23	25
Contre la distribution de la drogue	34	22
Pour la répression contre les drogués et les dealers	16	33
Contre la politique actuelle (motif général)	10	5
Politique actuelle trop chère	5	–
Pour la distribution de méthadone	3	3
Avis de tiers (partis politique, ami)	9	5
Autre	42	39
Total*	142 (n = 153)	132 (n = 67)

* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 2% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

Notons néanmoins que les non participants au vote ont été plus nombreux à mentionner la répression comme motivation de leur adhésion au «oui».

Durant la campagne, le Conseil fédéral et les opposants à l'initiative ont taxé l'initiative d'utopique et de contre-productive. Utopique, parce que non adaptée à la polyphonie des problèmes des toxicomanes, et contre-productive parce qu'en jetant de nombreux toxicomanes à la rue elle risquait de provoquer de nouveaux problèmes de santé publique et une augmentation de la criminalité. L'analyse des motivations du «non» à partir du *tableau 4.4* suggère que l'argument le plus percutant des opposants de l'initiative a été celui qui décrivait l'initiative comme utopique et unilatérale. Le rejet de l'initiative a également été motivé par des motifs qui évoquent l'argument des effets pervers de l'initiative. Les motivations spontanées du vote expriment également fréquemment un satisfecit avec la politique actuelle. On notera que peu de personnes ont motivé leur opposition à l'initiative en mentionnant leur adhésion à une politique de libéralisation des drogues.

4.4 Le soutien aux arguments

Pendant la campagne, différents arguments ont été avancés dans chaque camp pour et contre l'initiative. Il s'agit maintenant de voir dans quelle mesure ces arguments ont été entendus par les votant-e-s. Dans la mesure où, à l'issue du scrutin et pendant la campagne déjà, les deux camps se sont mutuellement reprochés une campagne d'«intox» et de désinformation, il faudra tâcher de voir si l'on peut observer une certaine confusion vis à vis de certains arguments. La question sur la distribution de méthadone, dont le Conseil fédéral affirmait dans sa brochure qu'elle était mise en danger par l'initiative et qui avait amené le comité d'initiative à se défendre d'une telle intention tard dans la campagne, pourra être révélatrice des perceptions respectives dans les deux camps à l'égard de cet enjeu.

Tableau 4.4: Initiative «Jeunesse sans drogue» – Motivation du non en pour cent

Motivation	participants	non-participants
L'initiative est unilatérale et utopique	43	48
Les toxicomanes ont besoin d'aide	19	15
La politique actuelle est sur le bon chemin	22	13
L'initiative est contre-productive	15	18
Pour la libéralisation de la drogue	8	8
Alternative coûte trop cher	3	2
Avis de tiers (partis politique, Conseil fédéral, ami)	9	9
Autre	37	38
Total*	156 (n = 383)	151 (n = 165)

* taux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 3,5% des participants n'ont pas justifié leur choix.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

Voyons d'abord ce qu'il en a été des arguments des promoteurs de l'initiative. Les arguments sur l'inefficacité des programmes actuels et sur l'incitation à l'usage de la drogue qu'engendrerait la distribution médicalisée d'héroïne ont convaincu seulement modérément les partisans de «Jeunesse sans drogue», et ont rencontré une forte désapprobation de la part des opposants du projet.

Le tableau 4.5 révèle que les partisans de l'initiative ont surtout été sensibles, semble-t-il, à la volonté des initiants d'éviter une libéralisation progressive des drogues bien que, on l'a vu, cet argument n'ait pratiquement jamais été cité spontanément dans les motifs du vote. L'argument a d'ailleurs fait mouche dans le camp des opposants de l'initiative, puisqu'ils ont tout de même été 40 pour cent à se déclarer d'accord avec lui. De fait, il s'avère que l'avantage des opposants d'une libéralisation progressive des drogues est aujourd'hui de 11 points sur ses partisans. Il serait donc hasardeux, et même erroné, d'interpréter le rejet massif de l'initiative comme un signe d'encouragement pour une politique beaucoup plus libérale – dans le sens de l'initiative «Droleg», par exemple, qui pourrait être bientôt soumise au peuple en proposant une dépenalisation de la consommation de la drogue.

La population qui se déclare favorable à une libéralisation des drogues se révèle être ancrée à gauche (conflit politique), plus jeune (conflit de génération), mais également plus alémanique (clivage culturel/linguistique). Dans le détail, environ une personne sur deux qui se situe à gauche ou à l'extrême gauche se déclare d'accord avec une libéralisation progressive de la drogue, alors que, en moyenne, on ne trouve plus qu'une personne sur trois environ de cet avis du centre à l'extrême droite. Les 18–29 ans sont la seule catégorie d'âge à soutenir en majorité la libéralisation (55 pour cent), tandis que les plus âgés la rejettent. On ne trouve plus que 22 pour cent de favorables chez les plus de 60 ans. 46 pour cent des Suisses alémaniques approuvent la libéralisation contre 17 pour cent seulement de Romands et 35 pour cent de Tessinois. Si le fossé entre les régions linguistiques ne s'est pas manifesté à l'occasion de cette votation, il se creuse dès lors que l'enjeu est une libéralisation des drogues.

Tableau 4.5: Initiative «Jeunesse sans drogue» – Evaluation des arguments «pour» (ayant voté en pour cent)

Arguments «pour»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
Les mesures d'aide à la survie, comme la distribution de seringues, ne font que prolonger le problème de la toxicomanie au lieu d'y remédier	total	32	61	7
	oui	67	25	8
	non	19	75	7
La politique actuelle, en particulier la distribution d'héroïne, incite à la consommation	total	28	66	7
	oui	63	31	6
	non	14	79	7
Il faut à tout prix éviter la libéralisation progressive des drogues	total	52	41	7
	oui	81	17	2
	non	40	51	9
La distribution de méthadone reste toujours possible si l'initiative est acceptée	total	49	28	23
	oui	73	11	16
	non	40	35	26

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

Les réactions relatives à l'argument sur la distribution de la méthadone livrent des informations intéressantes sur le degré d'incertitude, voire de confusion, qui a régné pendant la campagne quant aux mesures concrètes mises en danger par l'initiative. On observe qu'une grande majorité de ceux qui acceptent l'initiative se sont déclarés d'accord avec l'argument avancé par le comité d'initiative selon lequel les distributions de méthadone restaient possibles en cas d'acceptation de l'initiative. Seule une personne sur dix ayant voté pour l'initiative voulait apparemment également interdire les distributions de méthadone ou a pensé qu'elles seraient interdites au même titre que les stupéfiants. En revanche, on trouve dans le camp des opposants pratiquement autant de voix affirmant être d'accord avec l'argument que de voix en désaccord avec lui. Un grand nombre d'opposant paraît ainsi avoir douté des intentions des initiateurs, et suivi ainsi l'interprétation du Conseil fédéral qui affirmait que ces programmes étaient en danger, ou pensé simplement que ces distributions étaient prohibées par l'initiative. L'ambiguïté de la campagne sur cette question semble donc avoir profité aux opposants qui ont été nombreux à interpréter de manière restrictive les intentions du comité d'initiative et, par suite, à rejeter l'initiative.

Sur les trois arguments principaux des opposants à l'initiative, on observe dans le *tableau 4.6* que celui qui dénonçait l'initiative comme trop restrictive a été particulièrement suivi par les votant-e-s. Le fait que les partisans de l'initiative se soient également déclarés en majorité d'accord avec cet argument confirme encore une fois, à notre sens, que ces derniers ont rejeté dos à dos la répression et la distribution de drogue et voulu, par leur vote positif, suggérer l'existence d'une troisième voie qu'on pourrait qualifier de prévention sans distribution de drogue. Les deux autres arguments, qui se trouvaient aussi dans la brochure du Conseil fédéral, ont convaincu deux opposants à l'initiative sur trois et n'ont pas été complètement niés par les

Tableau 4.6: Jeunesse sans drogue – Evaluation des arguments «contre»
(ayant voté en pour cent)

Arguments «contre»		d'accord	pas d'accord	ne sait pas
L'initiative repose sur l'illusion qu'on peut éliminer le problème complexe de la toxicomanie avec des solutions simples	total	61	34	5
	oui	40	57	3
	non	70	26	5
Une acceptation de l'initiative entraînerait une augmentation de la criminalité et des décès dus à des overdoses et au SIDA	total	58	32	10
	oui	34	55	12
	non	69	22	9
Ce n'est pas avec une initiative restrictive mais avec des programmes de soutien aux toxicomanes qu'on peut leur donner la volonté de s'en sortir	total	82	13	5
	oui	65	29	7
	non	89	6	5

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

partisans de l'initiative. On peut conclure que les arguments du Conseil fédéral ont été largement entendus par ceux qui ont rejeté l'initiative et qu'ils ont partiellement fait mouche dans le camp des partisans de l'initiative. L'inverse n'est pas vrai, même si l'opposition massive à l'initiative ne peut être interprétée, on l'a vu, comme un chèque en blanc au Conseil fédéral pour une libéralisation progressive de la drogue. On peut conclure en affirmant que la politique actuelle du Conseil fédéral en matière de drogue représente la base d'un consensus minimal. Un concept restrictif, comme celui qu'a proposé «Jeunesse sans drogue», est aujourd'hui minoritaire, tout comme un concept plus libéral, comme celui qui est défendu par «Droleg».

5. La participation

La participation du 28 septembre 1997 de 40.3 pour cent se situe dans la moyenne des deux dernières années.³³ Le tableau 5.1 permet d'observer les liens entre la participation et différentes caractéristiques démographiques. Il montre que les hommes, les plus âgés, les plus éduqués et les plus riches votent plus que les femmes, les plus jeunes, les moins éduqués et les moins riches. Le statut social, mesuré par catégorie professionnelle ou par secteur économique, ne semble pas avoir influencé le taux de participation.

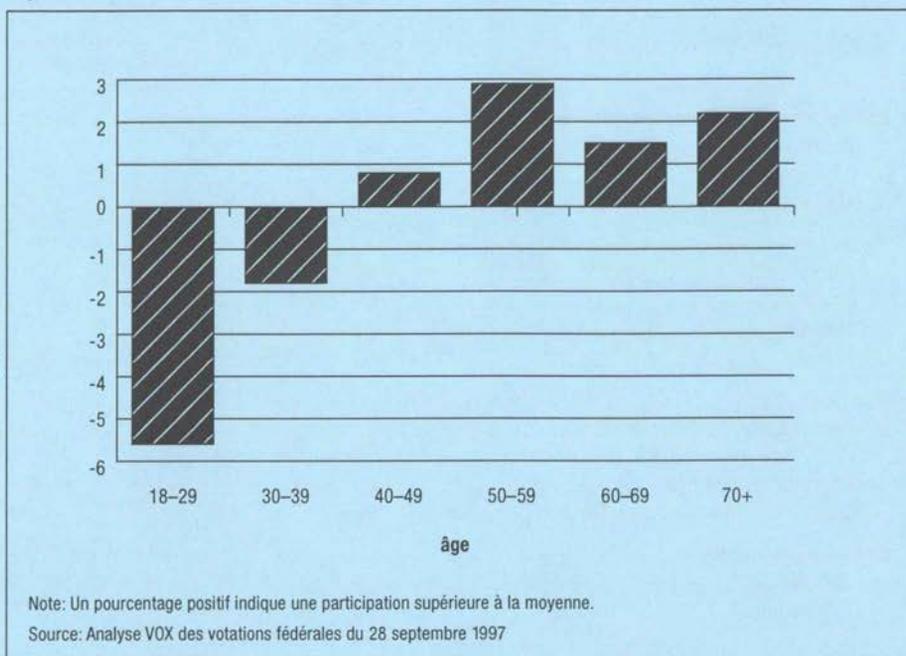
³³ 61 pour cent des répondants dans notre échantillon ont cependant affirmé avoir participé au vote, soit 21 pour cent de plus qu'en réalité. Ce chiffre, élevé et au dessus de la moyenne des analyses VOX, peut s'expliquer par le fait que les personnes interrogées qui n'ont pas voté refusent (toujours plus) de participer à l'enquête et par la pression sociale qui s'exerce sur les gens pour prétendre avoir voté alors qu'en réalité ils ne l'ont pas fait.

Tableau 5.1: Participation le 28 septembre 1997 selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Participation effective	40.3		
Total VOX	61	997	
<i>Sexe</i>			$V = .09^{**}$
Homme	57	511	$\tau = .01^{**}$
Femme	85	486	
<i>Age</i>			$V = .22^{**}$
18-29 ans	42	181	$\eta = .34^{**}$
30-39 ans	57	235	
40-49 ans	64	203	
50-59 ans	72	156	
60-69 ans	70	102	
70 ans et plus	72	120	
<i>Formation</i>			$V = .16^*$
Ecole obligatoire	58	131	$\gamma = .09^*$
Apprentissage	61	463	
Maturité, études pédagogiques	51	83	
Formation professionnelle supérieure	51	111	
Haute école technique, école de cadres	66	82	
Université, polytechnique	78	118	
<i>Catégories professionnelles</i>			n.s.
Agriculteur	67	24	
Profession libérale/académique	80	10	
Indépendant	63	100	
Cadre supérieur	74	54	
Cadre moyen	58	266	
Enseignant	75	20	
Ouvrier qualifié	61	289	
Ouvrier non qualifié	61	105	
<i>Occupation</i>			n.s.
Indépendants	64	123	
Cadres du secteur privé	53	197	
Employés du secteur privé	61	64	
Cadres du secteur public	65	102	
Employés du secteur public	63	113	
<i>Revenu du ménage</i>			$V = .10^{**}$
Moins de 3000.-	56	121	$\gamma = .15^{**}$
Entre 3000 et 5000.-	56	298	
Entre 5000 et 7000.-	62	276	
Plus de 7000.-	68	213	
<i>Région</i>			$V = .12^{**}$
Suisse alémanique	65	713	$\tau = .01^{**}$
Suisse romande	53	235	
Suisse italienne	47	49	

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997

Figure 5.1: Différence entre la participation moyenne et la participation par groupe d'âge



Si le sexe n'explique qu'environ 1 pour cent de la variance de la participation, l'âge et l'éducation sont plus fortement associés à la participation. Près de 12 pour cent de la variance peut être expliquée si l'on introduit l'âge comme variable explicative. Ceux qui ont voté sont en moyenne de 4,5 à 9 ans plus âgés que ceux que les abstentionnistes. Si l'on analyse la participation par tranche d'âge, on observe avec la *Figure 5.1* que ce sont les moins de 40 ans qui sont susceptibles de voter en dessous de la moyenne. L'éducation formelle et le revenu sont associés à la participation, mais comme ces deux caractéristiques sont elles-mêmes fortement liées entre elles, il est difficile de dire laquelle des deux est la plus déterminante pour expliquer la participation.

Traditionnellement, la participation varie en fonction de la région. Les Romands et les Tessinois sont proportionnellement moins nombreux que les Alémaniques à voter. En revanche, on a pas observé de différences notables entre la ville et la campagne ni selon la religion. En complément d'information, on peut mentionner qu'il existe une interaction entre le genre et le clivage ville/campagne. En effet, alors que le genre n'influence pas significativement le vote, on observe toutefois que les femmes votent moins que les hommes dans les zones rurales (*Figure 5.2*). En revanche, il n'y a pas de différences notables dans les petites villes et les grandes villes.

On observe un lien fort, quoique tautologique en un sens, entre l'intérêt général pour la politique et la participation. Il n'est pas très étonnant non plus de voir que les personnes qui participent en principe aux votations ont aussi participé à la votation du 28 septembre. Qu'en est-il

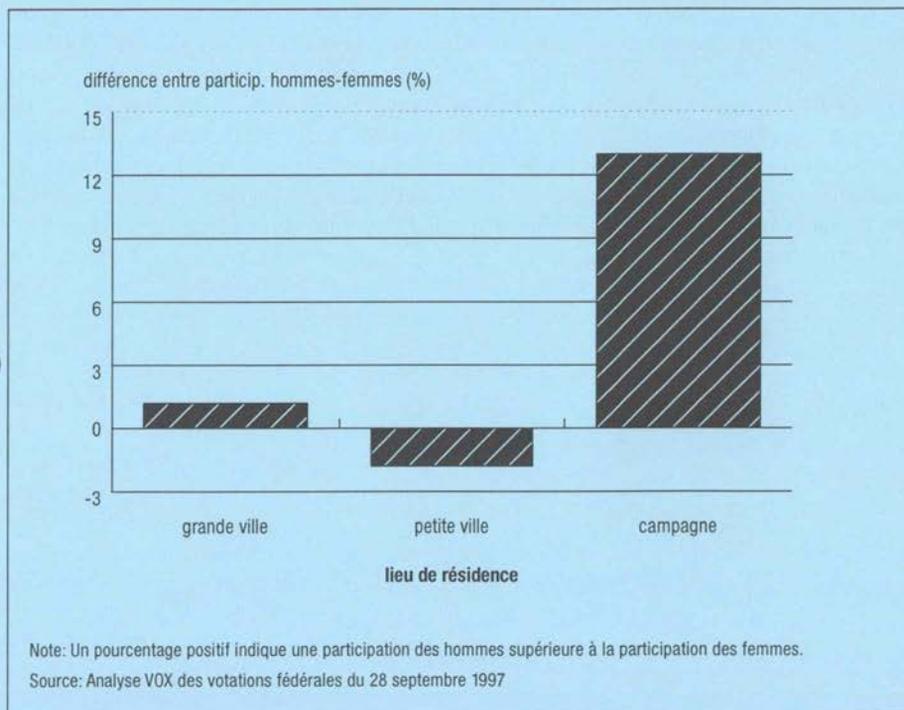
Tableau 5.2: Participation le 28 septembre 1997 selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			n.s.
Confiant	64	339	
Indécis	57	191	
Méfiant	61	457	
<i>Compétence</i>			V = .39**
Faible	30	238	$\gamma = .56^{**}$
Assez faible	61	287	
Moyenne	73	314	
Elevée	85	158	
<i>Lien avec un parti</i>			n.s.
Parti socialiste	67	117	
Parti démocrate-chrétien	63	48	
Parti radical-démocratique	80	71	
Union démocratique du centre	92	51	
<i>Participation annuelle</i>			V = .57**
Jamais	5	128	$\tau = -.57^{**}$
Sélectivement	56	503	
Toujours	92	339	
*p<.05, **p<.01, n.s.: non significatif.			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 28 septembre 1997			

cependant de ceux qui ne votent que sélectivement? Sur les 503 répondants qui affirment ne voter qu'à certaines occasions ou pour des sujets particuliers, 56 pour cent ont participé à cette votation. Cela signifie qu'ils ont été plus de la moitié à participer à cette votation. Cependant, comme la participation dans notre échantillon est de 61 pour cent, ces derniers ont été moins nombreux que la moyenne à participer au vote.

L'affiliation ou la sympathie pour un des partis gouvernementaux, le positionnement sur un axe gauche-droite ou encore le degré de confiance dans le gouvernement n'ont pas influencé la participation. Une majorité de 55 pour cent des personnes qui ne déclarent pas d'affinité particulière avec un parti ont participé à la votation, mais ce taux de participation reste en dessous de la moyenne nationale selon notre échantillon (61 pour cent). Finalement, le niveau de compétence relativement au contenu des votations s'avère un très bon indicateur de participation. Les plus compétents ont été nettement plus nombreux à voter.

Figure 5.2: Différence de participation entre hommes et femmes selon le lieu de résidence



6. La méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête réalisée durant les deux premières semaines suivant les votations par l'Institut de recherche GfS. L'échantillonnage correspondait à la norme des analyses VOX. 1001 citoyen-ne-s ont été interviewés selon un procédé combiné random/quotas des localités et des personnes, garantissant une représentation adéquate des sexes, des groupes d'âge, des professions, des types d'agglomérations et des régions linguistiques. 716 interviews ont été réalisées en Suisse alémanique, 236 en Suisse romande et 49 en Suisse italienne.

Avec une sélection au hasard, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de ± 3 pour cent. En d'autres termes, un taux statistique de 50 pour cent se situe à 95 pour cent de vraisemblance entre 47 et 53 pour cent.

L'analyse des données a été réalisée au moyen du programme de statistique SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le coefficient du V de Cramer qui mesure la force de la corrélation entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la

valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le V de Cramer n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur (signification) atteint au maximum 0.05. Dans ce cas-là la corrélation est assurée à 95 pour cent. Lorsque le risque d'erreur est supérieur à 0.05, la mention «n.s.» signifie que le coefficient est non significatif. En plus du V de Cramer utilisé dans les analyses VOX, nous donnons le coefficient qui convient au statut de la variable indépendante, comme indiqué dans la note a du tableau 3.1. La procédure de la régression logistique a été employée pour mesurer l'influence de variables indépendantes sur des variables dépendantes dichotomiques. Dans ces cas, le pourcentage de cas effectivement prédits par l'équation ou le pseudo R^2 a été indiqué comme mesure de validité des modèles.



Principaux résultats des votations fédérales du 28 septembre 1997

Dominique Wisler, Lionel Marquis, Max Bergman

Bilan des votations

Deux objets ont été soumis au vote du peuple suisse le 28 septembre 1997: l'arrêté fédéral sur le financement de l'assurance chômage et l'initiative pour une «Jeunesse sans drogue», tous deux rejetés. Dans le premier cas, on peut parler d'une demi-surprise. Le référendum, demandé par un petit groupe de défense des chômeurs, n'avait en effet pas bénéficié du soutien des principaux syndicats dans un premier temps. Le vote a d'ailleurs été très serré, avec 50.8 de votes défavorables. Il s'agit du cinquième résultat le plus serré de toute l'histoire des votations en Suisse. Dans le second cas, la défaite de l'initiative antidrogues était plus attendue. Le résultat de 70.6 de non est à la mesure du large consensus qui s'était formé derrière la politique de la drogue du Conseil fédéral. L'initiative ne bénéficiait du soutien que de l'UDC et de l'extrême droite.

Malgré une participation très moyenne (40 pour cent), le scrutin avait valeur de test pour la politique sociale des autorités et l'attention de la part des élites et des médias fut très soutenue. Malgré tout, le niveau de compétence des citoyens suisses à l'occasion du scrutin du 28 septembre est resté assez faible – inférieur à la moyenne des dix dernières années. En revanche, les avis sur les objets étaient tranchés. Finalement, les deux objets ont été évalués comme étant relativement importants, particulièrement quant à leurs implications pour le pays.

Arrêté sur le financement de l'assurance chômage

Le vote sur l'arrêté s'explique assez bien par des facteurs liés à l'emploi. Les indépendants (58 pour cent de oui), les cadres du secteur privé (54 pour cent), ainsi que les retraités (59 pour cent), ont approuvé l'arrêté. La plupart des autres catégories socio-professionnelles s'y sont opposées: employés du secteur privé (48 pour cent), cadres et employés du secteur public (33 pour cent et 42 pour cent), personnes en formation (42 pour cent) et, de la manière la plus franche, les chômeurs (14 pour cent). Les catégories sociales précarisées par l'emploi ont aussi plutôt rejeté l'arrêté: le taux d'approbation chez les jeunes de moins de trente ans est de seulement 36 pour cent, tandis que celui des femmes sont de 7 pour cent en dessous de la moyenne. Une majorité des hommes ont accepté l'arrêté.

Outre les catégories sociales aux emplois précarisés, on note que les cantons romands étaient également clairement opposés à l'arrêté. Environ un Romand sur trois y était favorable alors que les Alémaniques étaient partagés: un sur deux a voté oui. Comme le taux de chômage au niveau cantonal n'est pas directement lié au vote en Suisse alémanique, on peut suggérer que c'est l'image ou l'expérience qu'ont les régions du chômage qui a été déterminant dans la votation.

La politique a joué un rôle prédominant dans la votation. Peut-être amplifiées par une campagne polarisée, les préférences politiques ont orienté fortement le vote. La gauche a clairement refusé l'arrêté (29 pour cent) alors que la droite l'a tout aussi clairement accepté (69 pour cent). Par ailleurs, le clivage gauche-droite est plus net en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. En effet, le taux de votes favorables en Romandie est de 7 pour cent à gauche alors qu'il grimpe à 74 pour cent à droite.

Les motifs du rejet de l'arrêté font ressortir deux choses: on a invoqué à la fois la solidarité nécessaire avec les chômeurs le vœux de trouver un autre financement pour l'assurance chômage. Chez les partisans, le souci technocratique d'assainir les finances fédérales prédomine avec le désir d'inciter les chômeurs, étiquetés comme profiteurs, à retrouver du travail. Les arguments des partisans de l'arrêté ont été plus ciblés et très polarisants; ceux des opposants ont été plus consensuels et plus convainquants.

Initiative pour une «Jeunesse sans drogue»

L'initiative n'a pas donné lieu à une polarisation entre les régions suisses ni entre la ville et la campagne. Derrière le rejet assez massif de l'initiative se dessinent tout de même deux conflits majeurs. Le premier est d'ordre politique. L'opposition a été très marquée chez les électeurs qui se situent eux-mêmes à gauche, où seule une personne sur dix a voté oui, alors que chez ceux qui se situent à droite une sur deux l'a fait. Le centre, lui, a penché nettement dans le camp des opposants de l'initiative, une personne sur quatre ayant voté oui. Au niveau des partis gouvernementaux, on observe que les personnes proches du PS ont rejeté quasi unanimement l'initiative (3 pour cent de votes favorables) alors que les partisans de l'UDC ont été les seuls à l'accepter, d'une courte majorité (53 pour cent) cependant.

Outre cette composante politique forte, le vote s'est articulé autour d'un conflit de génération latent. Moins d'une personne âgée entre 18 et 29 ans sur dix a accepté l'initiative, alors les plus de 60 ans ont été un sur deux à voter oui. L'initiative est parvenue également à mobiliser les personnes qui fréquentent souvent le culte, alors que celles qui ne le fréquentent jamais ont clairement rejeté l'objet. Les sympathisants des partis confessionnels, lesquels recommandaient le non, ont également été nombreux à voter en faveur de l'initiative (42 pour cent de votes favorables).

L'analyse des motivations du vote autorise à suggérer que les partisans du oui dénonçaient surtout les distributions de stupéfiants sans pour autant se déclarer favorables à plus de répression. De leur côté, les personnes qui ont rejeté l'initiative ont été sensibles aux arguments qui qualifiaient l'initiative de trop restrictive, mal adaptée aux problèmes de la toxicomanie et de contre-productive, mais ils ont également manifesté, d'une courte majorité, leur accord avec

une libéralisation progressive des drogues. Sur l'ensemble des votant-e-s, les opposants à une libéralisation ont cependant encore un avantage de dix points sur ces derniers. La politique actuelle du Conseil fédéral en matière de drogue s'avère la seule consensuelle, puisque ni la libéralisation ni la répression ne paraissent capables aujourd'hui de dégager des majorités devant le peuple.

La participation

L'intérêt politique général, la participation aux votations antérieures ainsi que la familiarité avec les objets soumis au peuple sont les caractéristiques qui ont permis le mieux d'expliquer la participation électorale. L'âge et la région sont également importants. D'une part, les moins de 40 ans ont tendance à voter en dessous de leur représentation effective. La Suisse romande, d'autre part, vote traditionnellement moins que la Suisse alémanique. Comme ce sont surtout les jeunes et les Romands qui se sont opposés au référendum, le vote, très serré, aurait pu basculer aisément contre les intérêts de ces deux groupes sociaux. Le sexe, l'éducation et le revenu ont eu une influence plus faible, mais néanmoins significative, sur la participation dans cette votation. En revanche, ni les classes sociales, ni la position sur l'échelle gauche-droite, ni la religion, ou encore le niveau de confiance dans le gouvernement n'ont eu d'influence sur la participation.

Produkte- und Publikationsliste der Abteilung «Politik und Staat» des GfS-Forschungsinstitutes

VOX-Analysen eidgenössischer Urnengänge

Herausgegeben vom GfS-Forschungsinstitut in Zusammenarbeit mit den politikwissenschaftlichen Instituten der Universitäten Bern, Genf und Zürich:

Die VOX-Analysen werden im Abonnement 3 bis 4 Mal jährlich in Form einer gedruckten Broschüre verschickt (rund 4 Monate nach der Abstimmung). Eine spezielle Dienstleistung stellt der VOX-Vorversand dar; eine Vorabversion wird rund 2 Monate nach der Abstimmung in kopierter Form an interessierte Kreise verschickt (die gedruckte Broschüre wird selbstverständlich nachgeliefert).

Konditionen:

Jahresabo (3–4 Nrn.)	SFr.	78.–
Jahresabo Medien-Vorversand	SFr.	155.–
Gesamtausgabe seit 1977	SFr.	575.–

Europa-Barometer Schweiz:

Seit 1989 prüft das GfS-Forschungsinstitut vierteljährlich, wie sich die Schweizerinnen und Schweizer zum europäischen Integrationsprozess stellen. Eingang in diese Forschung finden auch komplexe Fragestellungen, beispielsweise inwiefern die wirtschaftliche Entwicklung oder die Medienberichterstattung Einfluss auf die Meinungsbildung nehmen. Das «Europa-Barometer Schweiz» ist ausschliesslich im Abonnement erhältlich; darin enthalten ist vierteljährlich ein kompletter Tabellenband, eine ausführliche Berichterstattung und die «Europa-Chronik» (Zusammenstellung integrationsrelevanter Ereignisse) auf exklusiver Basis.

Konditionen:

Abo «Europa-Barometer Schweiz»	SFr.	7000.– pro Jahr
Jahres-Zusammenfassung der Europachronik (inkl. Versand) (im Abo enthalten)	SFr.	25.–

Die Globalisierung als Prozess des Wertewandels (11/97)

Der Text gibt das Referat von Petra Huth wider, das die Autorin an der Jahrestagung der Gesellschaft für praktische Sozialforschung im Dezember 1997 hielt. Der Begriff «Globalisierung» wird aus verschiedenen Blickwinkeln untersucht und die Reaktionsweisen der Bevölkerung werden mit Daten aus dem GfS-Forschungsinstitut illustriert.

Konditionen:

Kopier- und
Versandkosten

Sonderdruck des SKA-Bulletins: «Sorgen-Barometer Schweiz» (1/97)

In Zusammenarbeit mit der Schweizerischen Kreditanstalt entwickelte das GfS-Forschungsinstitut 1995 den «Sorgen-Barometer Schweiz». In regelmässigen Abständen werden die politikrelevanten Sorgen und Ängste der schweizerischen Bevölkerung erhoben und analysiert. Die Befunde wurden in einem Artikel der Zeitschrift «Die Volkswirtschaft» publiziert.

Konditionen:

Versand Sonderdruck

Versandkosten

Sonderdruck «inside» (TA-Media AG): «Jugend und politische Forderungen» (11/95)

Im Mai 1995 publizierte das «inside» in einem Sonderdruck eine Studie des GfS-Forschungsinstitutes, in welcher die politischen Interessen und Forderungen schweizerischer Jugendlicher systematisch analysiert wurden.

Konditionen:

Versand Sonderdruck

Versandkosten

«25 Jahre Frauen als StimmbürgerInnen: Wie haben sie entschieden?» (2/96)

Zum Anlass des 25. Jahrestages der Einführung des Frauenstimmrechtes in der Schweiz analysierte das GfS-Forschungsinstitut das spezifische Stimmverhalten der Frauen (Sekundäranalyse der VOX-Analysen). Die Befunde werden in einem fünfseitigen Arbeitspapier zusammengefasst.

Konditionen:

Versand Broschüre
(deutsch, französisch)

Kopier- und
Versandkosten

Artikel: «Instant-Democracy Schweiz? Überlegungen zu Entwicklungen der politischen Öffentlichkeit in der Informationsgesellschaft» (1/96)

Diese überarbeitete Fassung eines Referates von Claude Longchamp, Co-Leiter des GfS-Forschungsinstitutes, analysiert die Rolle der Medien im politischen am Beispiel der Nationalratswahlen 1995. Die Befunde gründen dabei einerseits auf der SRG-Wahlnachbefragung 1995 und auf die permante GfS-Medienanalyse, welche die Inhalte wichtiger Printmedien in der Schweiz analysiert. Andererseits werden die Umfrageergebnisse des Instituts vor den Wahlen verwendet.

Konditionen:

Versand Broschüre (26 Seiten)

SFr. 20.–

Kontakt Abteilung «Politik und Staat»:

Claude Longchamp

Tel: 031 311 08 06; Fax: 031 311 08 19

Petra Huth, Projektleiterin / Andreas Rickenbacher, Projektleiter

Tel: 031 311 08 06; Fax: 031 311 08 19

Baromètre européen pour la Suisse

Le GfS, Institut de recherches sociales, élabore depuis 1989 un «Europa-Barometer Schweiz», des interviews portant sur le processus d'intégration européenne qui paraissent trimestriellement. Ces enquêtes analysent les connaissances, les points de vue et les comportements des citoyen-ne-s suisses en ce qui concerne la question européenne. Cet «Europa-Barometer Schweiz» constitue une recherche indépendante, bénéficiant du soutien d'organismes d'Etat, d'associations, d'entreprises commerciales, de partis politiques et d'éditeurs de presse. Titres publiés à ce jour (mi 1993):

- Claude Longchamp (Projektassistentz: Peter Kraut, Andreas Rickenbacher, Petra Huth): Bewegung in der Beurteilung der bilateralen Verhandlungen der Schweiz mit der EU. Ergebnisse der Europa-Barometer-Befragung vom Oktober 1997. Bern 1997.
- Claude Longchamp (Projektassistentz: Peter Kraut, Andreas Rickenbacher, Petra Huth): Vor der Entscheidung in den bilateralen Verhandlungen mit der EU (= Bericht zur Winterbefragung 1996 des Europa-Barometers Schweiz), Bern 1996.
- Claude Longchamp (Projektassistentz: Peter Kraut und Andreas Rickenbacher) Europafrage im Vorfeld der Wahlen '95. (= Bericht zur Sommerwelle 1995 des Europa-Barometers Schweiz), Bern 1995.
- Europa-Chronik. Im Zeichen der bilateralen Verhandlungen. Zusammenstellung ausgewählter europapolitischer Ereignisse in der Schweiz und im Ausland, 6. Dezember 1994 bis 6. Dezember 1995, Bern 1995, Red.: Andreas Rickenbacher, C. Longchamp, Bern 1995.
- Claude Longchamp: Der lange Weg der aussenpolitischen Öffnung (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 23), Bern 1993
- Claude Longchamp, Pascal Sciarini: Zeichen einer Neuausrichtung nach dem Nein zum EWR-Beitritt. Bericht zur Befragung Europa-Barometer Schweiz, Sommerwelle 1993, mit einem Schwerpunkt zum GATT (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 22), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, April bis Juni 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 21), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, Januar bis März 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 20), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die EWR-Entscheidung – eine Prozessbetrachtung. Hauptergebnisse aus den Europa-Barometer Untersuchungen vor der Abstimmung vom 6. Dezember (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 19), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 23. Nov. bis 31. Dez. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 18), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 28. Okt. bis 22. Nov. 1992, Red. Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 16), Bern 1992
- Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa – ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 15), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 11. Sept. bis 27. Okt. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 14), Bern 1992
- C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13), Bern 1992

Le bureau de Berne de l'Institut de recherches sociales GfS, Hirschengraben 5, case postale 6323, 3001 Berne, tél. 031 311 08 06, fax 031 311 08 19 fournit tout renseignement au sujet des conditions d'abonnement.